



Charte Accueil et HandicapS

Tous unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

Centre Hospitalier
Paul COSTE-FLORET
Lamalou-les-Bains

La Charte Accueil et HandicapS du CH Coste Floret, inspirée de la Charte Romain Jacob, s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Cette charte présente les **9 piliers** de notre engagement pour l'amélioration continue de l'accueil et la prise en soins de la personne en situation de handicap au sein de l'établissement et dans son parcours global de santé.

1

VALORISER L'IMAGE QUE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PERÇOIT D'ELLE-MÊME

Aborder la Globalité de la personne et lui permettre de mieux comprendre son Handicap.

Apporter de la connaissance pour lui permettre d'exprimer clairement ses besoins.

2

VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT

Reconnaitre et valoriser le rôle des aidants, de l'entourage, des associations, selon le choix de la personne en situation de Handicap.

3

RECUEILLIR ET PARTAGER LES BESOINS

Prendre en compte le projet de vie exprimé par le patient.

Communiquer les besoins liés au handicap au sein de l'équipe par les moyens à disposition (dossier informatisé, Réunion de Synthèse Multidisciplinaire, Staff...).

Communiquer au-delà du parcours en établissement (Liaisons Service Social, courriers de sortie...).

5

COORDONNER LE PARCOURS DE SANTE

Valoriser les éléments spécifiques du parcours individualisé de la personne

Tracer et communiquer ces données pour permettre une continuité du projet de vie au-delà du séjour dans l'établissement.

Permettre ainsi aux aidants, aux établissements d'aval, aux professionnels libéraux de participer à la continuité fluide du parcours

4

CONSTRUIRE UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE

Proposer la participation des patients, de l'entourage et/ou l'aidant aux actions de formation à destination des professionnels de l'établissement.

Favoriser les échanges.

Associer activement les personnes en situation de handicap aux groupes de réflexion et de travail institutionnels.

6

ORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA PREVENTION

Adapter l'environnement matériel et humain du patient

Adapter les supports de communication.

Permettre au patient de s'impliquer pour devenir acteur de sa santé.

7

FACILITER ET DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS AMBULATOIRES

Proposer et faciliter l'accès à l'Hospitalisation à temps partiel, aux consultations spécialisées et multidisciplinaires dans une logique de parcours adapté et sécurisé.

8

FACILITER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Poursuivre les projets d'informatisation et sécurisation de l'information au service des patients.

Développer le recours à la télémédecine.

9

METTRE EN OEUVRE ET EVALUER LA PRESENTE CHARTE

Evaluer régulièrement les actions décrites en partenariat.